



TINTENIAC COMBOURG HANDBALL CLUB - TCHBC

N° Siret : 48326136800029

<http://www.tinteniac-combourghandballclub.com/>

contact : secretariat@tchbc.com

LICENCES ET COTISATIONS TCHBC

Renouvellement d'une inscription

Pour renouveler votre inscription, il faut dans un premier temps fournir au secrétariat un bulletin d'adhésion complété (un par famille).

1. A quoi correspond la cotisation payée par l'adhérent ?

La cotisation payée par chaque adhérent finance la licence fédérale de Handball obligatoire et une participation financière au bon fonctionnement de la gestion du club. A ce jour, seulement 2 % de votre cotisation est redistribuée au club.

Le paiement de la cotisation permet à chaque licencié d'être adhérent au club et être invité à notre assemblée générale.

2. Quel est le montant de la cotisation annuelle ?

Le montant de la cotisation se calcule en fonction de l'année de naissance du joueur/joueuse selon le barème ci-dessous :

Année de naissance	Catégorie	Montant
2003 et avant	+ 16 ans	135.00 €
2004 – 2008	12 / 16 ans	115.00 €
2009 – 2011	Moins de 12 ans	100.00 €
2012 - 2014	Ecole de Hand (moins de 9 ans)	85.00 €
2003 et avant	Loisirs	100.00 €
	Dirigeant non joueur	gratuit
	Dirigeant ayant une licence de joueur	20.00 €
	Arbitre officiel	20.00 €

Principales prérogatives attribués aux licenciés pour les compétitions officielles jeunes

Catégorie licence	FONCTIONS				
	Prendre part au jeu	Arbitrer	Manager	Tenir la table de marque	Etre responsable de la salle
Joueur (euse)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Loisir	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Dirigeant	NON	NON	OUI	OUI	OUI

Source : projet règlement sportif jeunes Comité 35 saison 2017-2018 (AG 16/06/2017 à Retiers)

Remarque

Possibilité de changement de catégorie de licence en cours de saison. Exemple : un entraîneur peut prendre une licence dirigeante et décider en cours de saison de pratiquer le handball. Il suffit de faire la demande de bascule à la ligue.

3. Quelles sont les modalités de règlement ?

Normalement, la cotisation doit être réglée pour pouvoir être licencié. Mais étant données les circonstances exceptionnelles, **nous reportons le règlement de la cotisation au début du championnat** (en septembre). Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Par chèque à l'ordre de TCHBC, possibilité de paiement en plusieurs fois mais tous les chèques doivent être donnés en même temps
- En espèces
- Par chèque vacances ANCV
- Par coupons sport ANCV

4. Quelles sont les réductions possibles ?

- **Tarif famille** : plusieurs membres de la même famille sont licenciés au sein du club
 - Pour 2 licences, 5€ de réduction accordée sur l'ensemble des cotisations ;
 - Pour 3 licences, 10€ de réduction accordée sur l'ensemble des cotisations ;
 - Pour 4 licences et +, 15€ de réduction accordée sur l'ensemble des cotisations.

Le coût de la licence dirigeante rentre dans le calcul de la réduction famille (*décision des membres du bureau en date du 20/07/2017*)

- **Bons de réduction Intermarché/Super U** : Actuellement, nous ne savons pas si les opérations seront renouvelées cette année. Si vous venez à posséder un ou plusieurs bons de réduction, il faudra les déduire directement du montant de votre cotisation et joindre le(s) bon(s) de réduction à votre règlement.

Renouvellement d'une licence

Une fois votre bulletin d'adhésion complété, vous allez recevoir un email avec un lien vers l'application GestHand pour renouveler la licence (à partir du 1^{er} juin 2020).

5. Comment remplir le dossier de licence sous GestHand ?

2 cas de figures :

- **Le certificat médical d'absence de contre-indication fourni au club a été établi avant le 1^{er} juin 2018.**

Je dois fournir un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication établi après le 1/06/2020. Si besoin, prendre rendez-vous avec son médecin.

Je fournis au club : L'original du nouveau certificat médical d'absence de contre-indication établi après le 1/06/2020.

- **Le certificat médical d'absence de contre-indication fournit au club a été établi à partir du 1^{er} juin 2018.**
 - Ce certificat reste valable
 - Un questionnaire de santé doit être complété sur GestHand ; si j'ai répondu « oui » à une ou plusieurs rubriques du questionnaire je dois fournir un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication établi après le 1/06/2020.

Qualification d'une licence

Pour pouvoir participer aux entraînements du club et aux matchs du championnat, la licence doit impérativement être **qualifiée**.

6. Comment savoir si le dossier de licence est qualifié ?

- Quand vous avez terminé de compléter le dossier de licence en ligne, vous devez cliquer sur **FINALISER**.
- Le secrétariat du club consulte et vérifie les dossiers finalisés. Si un élément n'est pas correct, le secrétariat vous renvoie un lien et un mail pour vous prévenir.
Erreurs les plus fréquentes :
 - Un des documents n'est pas signé/daté
 - Le mauvais document a été téléchargé
 - Il manque la date de naissance et/ou la mention « handball en compétition » sur le certificat médical
 - Un document est illisible/trop petit (photo, carte d'identité)

Si le dossier est correct, la licence est **VALIDÉE** par le club.

- La fédération consulte et vérifie les licences validées. Si le dossier est correct, la licence est **QUALIFIÉE**. La fédération vous envoie un mail via GestHand pour vous prévenir de la qualification, une version PDF de la licence est jointe à ce mail.

Normalement, toutes les licences doivent être qualifiées avant la fin juin pour pouvoir participer début septembre aux différents championnats. Etant données les circonstances exceptionnelles, il est possible que la ligue modifie son calendrier.



TINTENIAC COMBOURG HANDBALL CLUB

N° Siret : 48326136800029

<http://www.tinteniac-combourghandballclub.com>

contact : secretariat@tchbc.com

BULLETIN D'ADHESION 2020

L'association Tinténiaac Combouurg Handball Club – TCHBC a pour objet la pratique, le développement, la promotion, l'organisation et l'encadrement du handball non professionnel.

Le club sportif, reconnu comme organisme d'intérêt général depuis août 2004 entend :

- Développer la pratique de ce sport dans son esprit le plus noble
- Responsabiliser les joueurs
- Entretenir le fair-play, la non-violence et le respect des autres joueurs

Si vous souhaitez rejoindre le projet, vous devez remplir le formulaire ci-dessous (un par famille). Vous serez alors de fait invités à notre assemblée générale en octobre 2020.

Je soussigné(e) : (dans le cas où le licencié est mineur, NOM et Prénom du représentant légal) :

Souhaite adhérer à l'association en qualité de membre :

<input type="checkbox"/>	Ecole de Hand (2012 à 2014)	85 €
<input type="checkbox"/>	-12 ans (2009 à 2011)	100 €
<input type="checkbox"/>	12/16 ans (2004 à 2008)	115 €
<input type="checkbox"/>	+ 16 ans (2003 et avant)	135€
<input type="checkbox"/>	Loisir	100€
<input type="checkbox"/>	Dirigeant non joueur	gratuit
<input type="checkbox"/>	Dirigeant ayant une licence joueur	20€
<input type="checkbox"/>	Arbitre officiel	20€

Les éventuelles réductions sont précisées dans le document accompagnant ce bulletin.

Pour les adultes souhaitant une licence dirigeant, merci de préciser quel(s) poste(s) vous souhaiteriez avoir :

- entraîneur
- coach
- accompagnateur jeune arbitre (avec validation du module)
- responsable administratif d'une équipe
- membre du bureau (présidence, trésorerie ou secrétariat)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat du club pour plus d'information.



TINTENIAC COMBOURG HANDBALL CLUB

N° Siret : 48326136800029

<http://www.tinteniac-combourghandballclub.com>

contact : secretariat@tchbc.com

BULLETIN D'ADHESION 2020

NOM, Prénom, date de naissance du (des) licencié(s) :

.....
.....
.....
.....

Demeurant à : (adresse,CP, ville).....

Adresse mail

Je verserai pour la saison 2020-2021 la somme de €.

J'autorise / Je n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Tinténac Combourg HandBall Club à capter et à exploiter à titre gracieux mon image sur tous supports et en tous formats, à diffuser les images ainsi réalisées dans un cadre strictement non commercial au sein du club TCHBC (dont site internet), lors de manifestations sportives et évènementielles du club.

Fait à Le2020 Signature

L'article 200 du CGI réserve la réduction d'impôt aux associations d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel. La documentation fiscale vise explicitement « les organismes ayant pour vocation de promouvoir la pratique du sport non professionnel ». La gestion de l'association délivrant des reçus au titre de l'article 200 doit par ailleurs être désintéressée, ce qui interdit la rémunération des dirigeants en dehors des tolérances fiscal. L'avantage fiscal est octroyé aux dons, aux adhésions et aux frais engagés par les bénévoles à propos desquels ils ont renoncé au remboursement. Ouvrent droit à réduction d'impôt les dons et les versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou de produits et la renonciation au remboursement des frais exposés par les bénévoles. Un reçu fiscal vous sera envoyé par email.